

ANNÉE SCOLAIRE 2016 2017

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
RÉUNI EN SÉANCE ORDINAIRE LE JEUDI 23 FEVRIER 2017

Quorum : 8 Présents : 14
Présidence : Madame Frédérique JOUBERT, Provisseure
Secrétaire de séance : Mme JOUBERT
Secrétaire adjoint : Mr CALDERARA
Début de séance : 18h10
Fin de séance : 21h
Membres avec droit de vote : 14
Présents : cf. liste d'émargement (annexe 1)
Absents excusés :

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 10/11/2016
Compte-rendu de la Commission permanente du 31/01/2017 (Calendrier 2017/2018)
Compte-rendu du conseil d'école du 21/02/2017
Compte rendu du conseil du second degré du 09/02/2017 (Préparation de rentrée 2018, nouveau DNB, mise en place du Conseil de la Vie Collégienne, Modification du règlement intérieur)
Etat des travaux sur le nouveau Projet d'Etablissement
Carte des emplois expatriés 2018/2019
Budget 2017
Questions diverses

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 10/11/2016

Vote : pour 14 contre 0 abstention

2) Commission Permanente

La commission permanente privilégie l'alternance 7 semaines/2 semaines de vacances (ou 1) quand c'est possible : 7S/2V/7S/4V/7S/1V/7S/2V/8S

Les vacances de fin avril/début mai ne peuvent pas être déplacées à cause du bac

Il y a quelques années les vacances de fin d'année étaient placées plutôt mi décembre mi janvier pour mieux se calquer sur les vacances brésiliennes. semaine/7 semaine/2 semaine/8 semaine

Si l'on décale d'une semaine ces vacances de fin d'année, cela ferait une alternance de 7S/2V/8S/4V/6S/1V/7S/2V/8S/V, ce qui est trop irrégulier pour les enfants. Mais voir pour l'an prochain en fonction des dates du Carnaval.

Ponts : un pont paraît inévitable, celui du Corpus Cristi. Et la commission pense que le mercredi du Carnaval doit être chômé aussi. Mme Joubert rappelle que cette année, l'épreuve anticipée de français a lieu le 15 juin, jour du Corpus Cristi et que certains personnels devront travailler (ils seront rémunérés)

Total : 173 jours de classe et 882h de cours ce qui nous permet d'être dans les créneaux posés par l'AEFE.

Vote : pour 14 contre 0 abstention

3) Compte-rendu PROVISOIRE du Conseil d'Ecole

(ce compte-rendu ne sera validé qu'au prochain conseil d'Ecole)

1 Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 9 novembre 2016.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2 Calendrier scolaire 2017-2018 : le calendrier est présenté aux membres du conseil. Il est approuvé à l'unanimité.

3 Projet d'école /d'établissement :

o Programme de réunions : les projets d'école et d'établissement arrivant à leur terme, de nouveaux projets doivent être travaillés et adoptés. Une première réunion de travail pour le bilan des projets précédents a eu lieu le 7 février 2017.

Les réunions suivantes prévues :

7 mars : travail sur le choix des axes du nouveau projet

30 mars : déterminer les actions à mettre en place pour chaque axe choisi.

4 Cantine :

programme de parents volontaire : lors des commissions de restauration scolaire, il a été décidé de proposer à la communauté des parents de participer de manière volontaire à l'encadrement des enfants pendant le temps de cantine. Ces parents participeraient avec les enfants et les équipes de l'école (ASEM, moniteurs, employés de la Sodexo) pour aider les enfants (particulièrement les plus jeunes), veiller à leur hygiène (lavage des mains), à leur alimentation (proposer une alimentation équilibrée, encourager à goûter certains aliments), veiller à l'éducation citoyenne (politesse, comportements conforme, gestion de l'ambiance sonore)

Commentaires du CE : Les représentants des professeurs s'inquiètent de l'attitude éventuelle de certains parents par rapports aux personnels accompagnant le repas (ATSEM, professeurs de maternelle, surveillants du premier degré). Les représentants des parents pensent que la majorité des parents seront raisonnables. Mr le directeur du primaire explique qu'il y aura une formation générale des parents volontaires et qu'en cas de souci, des solutions seront mises en place. C'est un dispositif qui fonctionnait très bien dans un autre établissement (Bogotá)

Aménagements maternelle : durant les vacances de Noël, un réfectoire a été construit, afin que les élèves les plus jeunes puissent avoir de meilleures conditions d'hygiène, de volume sonore, de lumière. Des lave-mains ont été construits. D'autres lave-mains pour l'école élémentaire sont programmés.

Les parents interviennent pour clarifier le rôle de la commission de restauration scolaire. Mme la Provisoire a préparé un texte visant à expliciter le rôle de la commission, dont elle fait lecture. Les parents se félicitent de cette proposition permettant de lever les ambiguïtés. Le directeur rappelle que la commission a permis des avancées (modifications de menus, augmentation de la variété, etc...) Le but du programme des parents volontaires est précisément aussi de fluidifier les rapports entre parents et institution.

Commentaires du CE : Concernant la composition, les représentants des personnels insistent sur la nécessité de la présence d'un enseignant, l'idéal étant que ce soit un représentant de la maternelle où l'apprentissage de la cantine est important. Les représentants des personnels signalent que cette commission de restauration scolaire ne peut être que consultative, et force de proposition, mais que la seule commission officielle qui peut prendre des décisions est le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) qui doit être mis en place dans tous les établissements, inclus les conventionnés (cf nouvelle circulaire AEFÉ). Mme la Proviseure explique que cette commission existe et fonctionne déjà dans l'établissement mais ne s'est pas encore réunie cette année pour de simples raisons d'agenda.

Mr le DAF annonce qu'une commission obligatoire au Brésil la CIPA (Comissão Interna de Prevenção de Acidentes) qui concerne une grande partie des points traités par le CHSCT, est en cours de mise en place.

Il faudra trouver une solution pour ne pas faire double emploi.

5 Actions en cours en liaison avec le CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté). Ces actions ont été discutées et choisies lors des réunions du CESC auxquelles participent les parents élus, les élèves élus, le personnel de santé, des enseignants, la direction.

a CP-CE : hygiène bucco dentaire : des actions sont programmées en direction des élèves les plus jeunes de l'élémentaire. Des professionnels dentistes, spécialisés dans la prévention vont intervenir dans les classes, selon un calendrier organisé par l'infirmière.

- Au programme : les gestes du quotidien, l'alimentation (repérer les aliments bénéfiques ou nocifs)
- En parallèle, des actions éducatives avec les nutritionnistes de la SODEXO vont être mis prochainement en place.

b CM1/CM2 : intervention d'une psychologue (thèmes : amitié, place dans le groupe, pressions, gestion de difficultés...).

• Une première réunion a eu lieu entre la psychologue (qui est déjà intervenue avec succès auprès des élèves de collège), et les enseignants de CM 1 et 2 afin de déterminer les besoins. Ces interventions sont faites en étroite liaison avec les enseignants et les contenus abordés en classe et effectuées dans le cadre des programmes.

- Les thèmes choisis :
 - o Comment se positionner dans un groupe, comprendre et savoir réagir à ses pressions.
 - o Comment gérer ses amitiés
 - o Se préparer à l'adolescence (question filles/garçons, transformations physiques, émotionnelles)

6 Mission de l'inspecteur de l'AEFE : Monsieur SEWERYN, en résidence à Mexico, a effectué une mission d'inspection de 4 jours :

- o Animation de temps de formation
- Conseil école/collège
- Cellule de formation
- Formation production d'écrits
- Formation EMC (enseignement moral et physique)
- o Inspection d'enseignants et du fonctionnement de la direction d'école.

7 Santé sécurité :

a Mise en place d'une entrée différente pour l'école : conformément à ce qui avait été décidé en conseil d'école, l'entrée de l'école a été modifiée, pour rester plus proche de la desserte des véhicules, et afin de faciliter la dépose minute des élèves.

b Un service de surveillance pour les élèves dont les parents sont retardataires : en raison d'un problème récurrent de retards de certaines familles, des enfants se retrouvent dans une « zone grise », dans l'établissement mais sans surveillance. Cette situation pose un problème évident de sécurité. Proposition est faite d'organiser un service de surveillance jusqu'à 16 heures, à la charge des familles dont les enfants sont retardataires. Cette garderie serait assurée par un moniteur qui constituerait une personne de plus pendant le temps de cantine.
NB Prise en compte des situations exceptionnelles et de la situation des boursiers.

Commentaire du CE : Le prix dissuasif est destiné à maintenir le caractère exceptionnel de cette solution. Le terme de « garderie » ne convient pas.

Vote du Conseil d'Ecole sur le principe d'un service de surveillance payant :

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 7

La création d'un service de surveillance payant est adopté.

c Travaux (décembre) : en plus de l'aménagement de la cafétéria maternelle, les zones de cailloux ont été en grande partie éliminées, en raison des risques liés à la sécurité (accidents, bris de vitres...). D'autres zones ont été protégées par des clôtures vitrées.

9 Vote du règlement (service de surveillance) : modification de l'article 5.3.1 du règlement suite au vote de la création d'un service payant de surveillance

5.3. ACCUEIL ET REMISE DES ÉLÈVES AUX FAMILLES

5.3.1. Dispositions communes à l'école maternelle et à l'école élémentaire

L'entrée des élèves se fait par la porte principale de l'établissement.

Les enfants sont, soit rendus à leur famille à l'issue des classes

- pour l'école maternelle : uniquement aux personnes figurant sur la fiche de sortie.
- pour l'école élémentaire: aux personnes désignées par les parents.

Soit ils sont pris en charge, à la demande de la famille, par le service des activités périscolaires par le service payant de surveillance, ou par les services de transport. Pour les personnes encadrant les activités périscolaires, la surveillance des élèves commence dès la sortie de la classe.

Commentaire du CE : rajouter « soit ils sont récupérés » après « périscolaire »

10 Questions diverses :

o un enseignant propose de pouvoir programmer une visite médicale systématique pour les élèves de GS, avant leur passage au CP (ouïe, vision). Cette proposition pourra être traitée en CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)

o Retour sécurité pour les abords de l'établissement : les premières demandes de l'établissement au DETRAN sont restées sans réponses. Grâce à l'intervention d'un parent, on a effectué des aménagements : signalisation de l'établissement scolaire, validation d'un passage piéton « pirate », et sa signalisation. La demande de « dos d'âne » ou « quebramola » a été rejetée.

o Des enseignants font la remarque de la température élevée dans les salles de classe de l'élémentaire à l'étage. Ils demandent à ce que cette situation soit étudiée afin de garantir de bonnes conditions d'études aux élèves.

o Un règlement de cour est en cours de finalisation à l'école élémentaire et sera présenté aux parents au prochain conseil d'école. Il a pour but de clarifier les règles et les espaces avec les élèves. Il sera annexé au règlement de l'école.

o Question des parents sur les AES : à ce stade, la programmation des AES pour l'année

prochaine n'a pas encore été abordée.

4) Conseil du 2d degré

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU SECOND DEGRÉ JEUDI 9 FÉVRIER 2017 de 18H à 20H

I) LE CALENDRIER SCOLAIRE

- CF tableau Excel vu en conseil pédagogique
- CF Commission Permanente
- calendrier validé par les parties présentes en réunions.

II) LE BREVET DES COLLÈGES

- CF feuille explicative recto verso à distribuer aux parents des enfants de 3ème.
- Diplôme de notation : comment distribuer les points par domaine ? Le but étant toujours de noter de manière bienveillante. La Maîtrise fragile correspondant à obtenir la moyenne
- Un pré conseil de classe est sera nécessaire pour évaluer les domaines comptant pour le contrôle continu pour le brevet 2017 (réforme des collèges et examens)
- Considère -t-on le portugais comme une langue régionale pour permettre d'obtenir un bonus de 10 à 20 points aux élèves qui la pratiquent. Les autres enseignements de complément étant le latin et la découverte professionnelle. (NB post conseil: la réponse est oui, ce qui est un avantage important pour nous élèves)

-Date de la nouvelle épreuve d'oral EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire) qui sera présentée en Conseil d'établissement : 1er juin 2017 pour l'épreuve et 19 avril 2107 pour les oraux blancs.

III) LES EPI ET TPE

- EPI : Enseignement pratique Interdisciplinaire préparés de la 5ème à la 3ème et soutenus à l'épreuve orale du brevet. Ces projets transversaux visent à évaluer la démarche scientifique ou non qui a conduit au projet final.
- TPE : Travaux Personnels Encadrés préparés en classe de 1ère et soutenus à l'épreuve anticipée du baccalauréat. Date de l'épreuve finale 21 mars 2017.
- Bonus pour un EPI soutenu en portugais ?
- proposition d'un archivage papier en bibliothèque des EPI et d'un archivage sur clés USB

IV) LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE DE FIN AOÛT 2017

- CF tableau Excel
- Prévision en fonction des enfants entrant et sortant de l'établissement
- Les cours sont pratiquement tous dédoublés
- Classe de 3ème à dédoubler éventuellement (31 élèves en 4ème) : rajouter dans ce cas 1H30 de cours en maths, français et Histoire Géographie
- Début mai envoi de courrier de réinscription aux familles pour confirmer les prévisions.
- Besoins en recrutement local :
 - * Français et Histoire Géographie : recrutement d'un poste complet mi temps français, mi temps Histoire Géographie dont 0,% à créer.
 - * Anglais : 45 H assurées par les professeurs actuels du primaire pour le secondaire. Souhait de créer 3H d'anglais en 6ème.
 - *Mathématiques : besoins de recruter un professeur pour remplacer Mme Dugast.+ environ ½ poste à créer.

Commentaire du CE : en tout création d'un ETP (équivalent temps plein)

V) CONSEIL DE VIE COLLÉGIENNE À CRÉER

-circulaire CF M. Castel

-Mis en place au prochain conseil d'établissement

-proposition de composition : 1 représentant enfant par classe (5), Proviseur, CPE, 1 enseignant (Mr Estra s'est proposé), 1 autre adulte infirmière ? documentaliste ?, 1 parent d'élève. Parité adultes/élèves

- En conseil de vie lycéenne, l'enseignant est Mme Baptista, il est composé de 5 élèves titulaires et de 5 élèves suppléants

-Le but est de faire des actions communes entre Conseil de Vie Lycéenne et CVC.

-Les adultes ne sont présents qu'en soutien au projet mené par les élèves.

-Recrutement volontaire pour cette année, élections l'an prochain.

Commentaire du CE : le nombre d'adultes reste fixe même si le nombre de classes augmente.

Vote : pour 14 contre 0 abstention

VI) MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

-P 3 rajout concernant les vols de portables et d'argent : ok

Question : L'Assurance scolaire couvre-t-elle correctement le vol de matériel ou d'objets dans l'enceinte scolaire ?

-Jeudi 16 février à 17H réunion prévue par M. Castel pour adapter le règlement intérieur au niveau lycée.

- préambule, Mise en évidence des valeurs que le lycée défend, lutte contre l'homophobie, égalité entre garçons et filles (collège) et droit de l'enfant.

-P5 Modification de la partie concernant la commission éducative : voir nouveau texte en pièce jointe. A noter : c) pas de sanction à prononcer

Commentaire du CE : les personnels s'inquiètent de ce qui pourra se passer quand les élèves apporteront ou utiliseront leur propre ordinateur ou smartphone à la demande du professeur en cas de casse. Ils demandent à ce que ce problème soit pris en compte dans le RI. Une discussion sur les assurances en place dans l'Etablissement s'en suit. Mr le DAF va vérifier et donnera les informations au prochain CE.

Vote : pour 9 contre 0 abstention 5

VII) ANNIVERSAIRE DES 1 AN DE L'ÉTABLISSEMENT

-15 mars : 1 an d'ouverture de l'établissement en Lago Sul

-Semaine de la francophonie, du printemps de poètes

-Prévoir un événement, un menu particulier à la cantine ? gâteau à la cantine, avec une décoration spéciale et un plat français ?

5) Etat des travaux sur le nouveau Projet d'Etablissement

Voir point n°3 du Conseil d'Ecole

6) Carte des emplois expatriés :

Deux postes vacants à la rentrée 2018.

L'Etablissement est passé en 4 ans de 10 classes de primaire à 17 classes. 9 postes de Professeurs des Ecoles en contrat local ont été créés avec un besoin important de formation.

D'autre part, les classes de secondaire sont en cours de dédoublement, avec recrutement de plusieurs professeurs en contrat local actuellement et dans les 5 ans à venir. Les besoins de formation au 2^d degré sont aussi très importants.

Le fait que l'Etablissement soit le seul lusophone de la zone entraîne un besoin de formation spécifique supplémentaire.

Le CE demande :

le maintien des deux postes déjà en place et leur éventuelle transformation en poste EMCP2 zone (Enseignant à Mission de Conseiller Pédagogique) pour accompagner l'agrandissement du second degré en cours.

la création d'un poste d'EMFE (Enseignant Maître-Formateur) pour accompagner le doublement du premier degré sur les dernières années.

Vote : pour 14 contre 0 abstention 0

7) Présentation du Budget 2017

Le Directeur Administratif et Financier présente le budget 2017.

Un parent remarque que les frais de scolarité ont doublé en 8 ans (augmentation bien supérieure à l'inflation) et insiste sur l'importance de maintenir des frais de scolarité bas pour qu'ils soient accessibles à toutes les familles françaises qui vivent à Brasília.

Les personnels remercient le Directeur Administratif et Financier pour la clarté de la présentation et le caractère complet des informations fournies.

8) Questions diverses

- Pas de questions diverses des parents :

Le conseil se félicite de constater que le travail préalable de concertation formelle et informelle, ainsi que le forum mis en place par les parents délégués permettent de régler beaucoup de problèmes en amont du Conseil.

- Personnels : (là aussi, une concertation préalable a permis d'avance sur les questions suivantes qui ont été traitées en amont)

En l'absence de représentants en conseil d'administration (et faut-il à nouveau le rappeler, en contradiction avec les statuts de l'APE), le conseiller de coopération et d'action culturelle et Mme a provisoire avaient évoqué une possible instance de rencontre entre représentants des personnels, administration et APE. Où en est-on ? A évoquer, notamment : mise en paiement tardive de salaires (nouveaux recrutements), diffusion de la grille des salaires (qui semblait pourtant précédemment acquise)

Une commission de ressources humaines est programmée dès après le retour de Monsieur le président de l'APE. La date en sera fixée prochainement.

Ce sera l'occasion de traiter des sujets mentionnés.

- Aide au financement de projets pédagogiques :

Un budget (participation de l'établissement à certains projets de classe) est-il programmé ? Quelles aides administratives peuvent être mises en œuvre (par ex : convention pour la mise à disposition de l'auditorium pour des spectacles payants, site de vente en ligne d'objets, partenariats avec des entreprises, etc.) ?

Le directeur du primaire dispose d'un budget, mais il ne peut pas servir aux voyages scolaires qui sont financés par les parents. L'APE par contre est d'accord pour aider au financement de voyages pour les

boursiers.

Pour obtenir le financement de certains projets, il faut faire une demande d'aide auprès de l'AEFE grâce au programme « Actions Pédagogiques Pilotes ». l'excellent projet « Batucada » peut faire l'objet d'une demande APP.

Des partenariats avec des entreprises sont bienvenus.

Actuellement par exemple, partenariat avec l'AFD pour le voyage des secondes

Les personnels demandent qu'une ligne budgétaire « crédits pédagogiques » réservée à l'organisation d'activités culturelles telles que visites d'exposition ou invitation d'intervenants extérieurs etc... soit créée. Mr le DAF est d'accord pour mettre cette ligne en place.

En ce qui concerne les crédits pédagogiques par matière, une réunion sera organisée.

- *Traduction des programmes :*

Peut-on envisager de mettre à disposition une traduction en portugais des programmes du MENSUR (pour les collègues peu ou pas francophones, pour les parents) : une mutualisation avec les autres établissements français du Brésil (voire du Portugal) serait-elle possible pour en diminuer le coût éventuel ?

Les programmes français sont complexes pour les professeurs qui enseignent le portugais, et il est malgré tout impératif qu'ils les suivent. Le lycée va demander aux autres lycées installés dans un pays de langue portugaise si il est possible de mettre en place cette mutualisation. D'autre part, le lycée a mis en place la formation des enseignants non francophones en français avec l'Alliance. Trois professeurs (1 l'an dernier et 2 qui viennent de débiter) suivent déjà ce programme avec beaucoup de résultats pour l'enseignante qui a débuté l'an dernier.

- *Réseau informatique :*

Pouvez-vous proposer un chronogramme (installation des ordinateurs, mise en réseau, choix d'un ENT, wifi, mise en place des logiciels et des outils de suivi des élèves : LSU, Folios...) ? Cela permettrait à la fois aux enseignants d'anticiper les besoins, et de programmer des actions de formation.

Point sur le développement du réseau informatique du lycée. (Etabli par le COTIC Coordinateur des Techniques d'Information et de Communication)

Conscients des difficultés pour travailler efficacement en ce moment et des besoins de développement, tous s'affairent pour qu'un réseau fiable et efficace soit mis en place le plus rapidement possible.

Devant la difficulté de recruter un ingénieur informatique (réseau et bases de données) francophone et ayant des notions de pédagogie, et pour bénéficier d'une force d'intervention et d'une disponibilité supérieure, il est fait appel à une société extérieure.

Un réseau refait à neuf devrait donc être rapidement opérationnel (mis en œuvre dès la signature du contrat).

Les points travaillés à l'heure actuelle sont de s'assurer des normes utilisées et de la capacité maximale de ce réseau pour être compatible avec les logiciels de gestions qui seront ensuite implantés.

Des contacts sont en cours avec des spécialistes (par exemple le responsable informatique de Bogotá) et des fournisseurs d'Espace Numérique de Travail pour évaluer ce qui doit être mis en place au niveau de ce réseau.

Il faudra ensuite se décider pour un système de gestion local et un système d'Espace Numérique de

Travail.

Pour aider aux choix de ceux-ci, des réunions seront organisées en premier et second cycle par le Référent numérique afin de collecter les besoins et désirs des équipes éducatives, dès la rentrée de ces vacances.

- *Commandes 2017*

Quel chronogramme ?

Mr le DAF donnera les dates. Suite à la remarque d'un parent sur la nécessité de resserrer les dépenses pour ne pas augmenter les frais de scolarité, DAF et personnels insistent sur la nécessité de changer les manuels suite à la refonte des programmes en raison de la réforme du collège>

Fin du Conseil 21h